



## Division des Personnels Enseignants

#### DIPE/16-720-471 du 17/10/2016

# ARRETES PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT ET MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Destinataires: Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef du bureau des actes collectifs - Mme SALOMEZ - Tel

:04 42 91 73 44

#### Vous trouverez ci-après :

- L'arrêté portant désignation du président du jury de l'EQP chargé du réexamen de la situation de M. CADENEL
- L'arrêté portant désignation des membres du jury de l'EQP chargé du réexamen de la situation de M. CADENEL.

Signataire: Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités





## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier VU des Professeurs Certifiés, et notamment son article 24;
- le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par le décret n° 2003-67 du 20 janvier 2003:
- VU l'arrêté du 22 août 2005, relatif aux conditions d'accomplissement du stage et de la formation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation, modifié par l'arrêté du 23 janvier 2006, modifié par l'arrêté du 9 mai 2007;
- VU l'arrêté du 22 août 2005 relatif à l'Examen de Qualification Professionnelle (EQP) organisé en vue de l'admission au CAPES, CAPET, CAPEPS, modifié par l'arrêté du 9 mai 2007 publié au J.O. du 17 mai 2007;
- VU l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 2 février 2016 enjoignant l'administration de procéder au réexamen de la situation de Monsieur Frédéric CADENEL;

## ARRETE

Article 1er : Est désignée en qualité de Président du jury de l'examen de qualification professionnelle chargé d'examiner le dossier de M Frédéric CADENEL, professeur stagiaire de lettres modernes, au titre de la session 2009 :

Mme Marie Blanche MAUHOURAT Inspectrice Générale de l'Education Nationale et correspondante académique

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence, le

1 0 DCT. 2016





## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés, et notamment son article 24 ;
- VU le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par le décret n° 2003-67 du 20 janvier 2003 ;
- VU l'arrêté du 22 août 2005, relatif aux conditions d'accomplissement du stage et de la formation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation, modifié par l'arrêté du 23 janvier 2006, modifié par l'arrêté du 9 mai 2007 ;
- VU l'arrêté du 22 août 2005 relatif à l'Examen de Qualification Professionnelle (EQP) organisé en vue de l'admission au CAPES, CAPET, CAPEPS, modifié par l'arrêté du 9 mai 2007 publié au J.O. du 17 mai 2007 ;
- VU l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 2 février 2016 enjoignant l'administration de procéder au réexamen de la situation de Monsieur Frédéric CADENEL;
- VU l'arrêté académique en date du 10 octobre 2016 désignant Mme Marie-Blanche MAUHOURAT président du jury de l'examen de qualification professionnelle chargé d'examiner le dossier de Monsieur Frédéric CADENEL

## <u>ARRETE</u>

<u>Article 1er</u>: Le jury académique de l'Examen de Qualification Professionnelle (E.Q.P.), chargé d'examiner le dossier de Monsieur Frédéric CADENEL, Professeur stagiaire de Lettres Modernes, est composé comme suit :

#### PRESIDENT:

Mme Marie-Blanche MAUHOURAT

inspectrice générale de l'Education nationale COAC Académie d'Aix-Marseille, Présidente du jury

## MEMBRES DU JURY

Susan CAMOIN

Camille DAPPOIGNY

Catherine DAUMAS

Sophie DELFINO

Julien FERNANDEZ

Didier LARNAC

Pierre LOMBARDO

Nathalie PEREZ WACHOWIAK

Pierre RIGAT

Patrick STROZZA

professeur certifié d'anglais au collège Sophie Germain

Luynes

professeur agrégé de lettres au lycée Artaud Marseille

IA IPR de lettres

professeur certifié de lettres au collège des Chartreux

Marseille

professeur agrégé de mathématiques au lycée Jean Perrin

Marseille

professeur certifié d'histoire-géographie au lycée Aubanel

Avignon

enseignant chercheur à Aix Marseille Université

IA IPR d'espagnol

IA IPR de physique-chimie, doyen

professeur agrégé de SVT au lycée Georges Duby Luynes

Aix en Provence, le

1 3 OCT. 2016

Bernard BEIGNIER